

## **ECHANGE DE FICHIERS MUSICAUX SUR INTERNET (peer-to-peer) : Internaute, artistes et public doivent être solidaires**

Eté 2004, région parisienne, 6 heures du matin, la police judiciaire se présente au domicile de Monsieur B.<sup>1</sup>, qui habite avec sa compagne, et saisit son matériel informatique.

Monsieur B. reçoit ensuite une convocation pour le tribunal. Il est menacé de 3 ans de prison et de 300 000 euros d'amende.

Monsieur B. possède un ordinateur, des logiciels permettant de composer de la musique, une chaîne hi-fi, un accès à Internet à haut débit et une discothèque de plus de 400 CD originaux..

Au cours des années 2003 et 2004, Monsieur B. a téléchargé plusieurs centaines de titres musicaux, via un site d'échange *peer-to-peer* sur Internet.

Il explique que :

- Internet est un instrument d'échange ;
- certains des titres qu'il a téléchargés sont introuvables dans le commerce ;
- il est prêt à payer une rémunération pour pouvoir continuer à échanger librement de la musique sur Internet.

La SSCP (Société Civile des Producteurs Phonographiques) est à l'origine de cette expédition punitive d'un autre âge. Au nom des majors de l'industrie du disque elle a décidé de punir pour l'exemple, quelques centaines de consommateurs, ceux-là même qui achètent leurs disques.

Ces actions brutales et disproportionnées ne sont pas acceptables. Elles ne s'accompagnent d'aucune proposition qui permettrait, en contrepartie du paiement d'une rémunération aux artistes interprètes, aux auteurs, mais aussi aux producteurs, d'inscrire les échanges de fichiers musicaux sur Internet entre consommateurs dans un cadre légal, offrant à ces derniers la possibilité de bénéficier du progrès technique.

Nous demandons aux consommateurs de nous tenir informé si, comme Monsieur B., ils font l'objet de poursuites pour avoir échangé des fichiers musicaux sur Internet, en dehors de toute activité commerciale. Ces témoignages nous permettront d'intervenir dans un débat déterminant pour l'avenir de la circulation de la musique et le respect de la diversité culturelle.

**Contact : [info@alliancepublicartiste.org](mailto:info@alliancepublicartiste.org)**

<sup>1</sup> Ce récit est un cas réel transmis à une association de défense des consommateurs.

### **Le public :**



### **Les artistes :**



Artistes-Interprètes  
Votre talent a des droits



## Le public :

## Contacts

### CLCV

La CLCV est une association de consommateurs généraliste, fédérant plus de 400 associations locales et qui agit tant au plan national qu'international pour la défense des intérêts des consommateurs dans tous les secteurs de leur vie quotidienne.

Florence Lacroix  
T : 01 56 54 32 23

### UFC-QUE CHOISIR

L'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir est une association de consommateurs agréée qui réunit 170 associations locales en France et édite le magazine Que Choisir.

Marie-Christine Brument  
T : 01 44 93 19 84

### UNAF

L'UNAF est l'institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles. Elle unit 8 000 associations comptant 800 000 familles adhérentes et regroupées à travers 65 Mouvements familiaux. Elle est aussi association de consommateurs.

Jean Pierre Quignaux  
T : 01 49 95 36 35  
jqignaux@unaf.fr  
[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

## Les artistes :

### ADAMI

L'Adami gère les droits de plus de 60 000 artistes-interprètes dont plus de 20 000 associés (comédiens, chanteurs, musiciens, chefs d'orchestre, danseurs...) et consacre une partie des droits perçus à l'aide à la création, à la diffusion et à la formation.

Catherine Boissière  
P : 06 82 65 83 20  
[cboissiere@adami.fr](mailto:cboissiere@adami.fr)  
[www.adami.fr](http://www.adami.fr)

### SPEDIDAM

La SPEDIDAM, société de gestion collective des droits des artistes interprètes de la musique et de la danse, représente plus de 25 000 artistes interprètes qui sont ses membres, gère les droits exclusifs sur les utilisations secondaires de leurs enregistrements et perçoit et répartit la rémunération équitable pour la diffusion de disques du commerce ainsi que la rémunération pour copie privée.

Jean-Pierre Jussey  
T : 01 44 18 58 84  
[peertopeer@spedidam.fr](mailto:peertopeer@spedidam.fr)  
[www.spedidam.fr](http://www.spedidam.fr)